



Janvier 2022 N° 60

SALANS INFOS

Spécial recensement

L'équipe municipale vous présente tous ses vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2022.



Salans, une histoire de pont

« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts », Isaac Newton

Dans l'espoir que cette nouvelle année permettra de nous rencontrer à nouveau, à l'occasion de présentation de travaux, d'un marché local, d'un spectacle, d'une conférence, Pour que notre vie sociale reprenne ses droits

A très bientôt L'équipe municipale

Imprimé par nos soins

Le recensement 2022

La campagne nationale de recensement aura lieu du 20 janvier au 20 février.

Est-il obligatoire de répondre ? : oui , la réponse au questionnaire est obligatoire (loi du 7 juin 1951)

Nous avons le plaisir de vous présenter l'équipe qui effectuera le recensement sur la commune.

Nos deux agents recenseurs, Brigitte Giraud et Chantal Morel, deux Salanoises, déposeront prochainement les imprimés dans vos boîtes aux lettres, vous pourrez alors, au vu de la situation sanitaire soit :

- Les compléter directement sur internet et les envoyer à l'INSEE avec vos codes personnels.
- Les compléter et les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

En cas de soucis pour compléter ou restituer vos imprimés, vous pourrez vous adresser aux agents recenseurs et/ou à Christiane Girardot 3^{ème} adjointe, en charge du suivi du recensement.

Attention !!! Les délais impartis pour récolter les données, sont très courts.
Merci de répondre à vos questionnaires rapidement.



Recensement de la population de Salans année 1876

DÉPARTEMENT du Jura.		MODÈLE N° 7.			ANNEXE à la circulaire du 15 octobre 1876. Format 0° 30 sur 0° 46.					
ARRONDISSEMENT de Dole		DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.								
CANTON de Champvieux		1876.			N. de Dole, le 27 janvier 1877 Le Maire, L. Simonet					
COMMUNE de Salans		TABLEAU A. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DU RECENSEMENT.								
NOMBRE des MAISONS d'habitation. 1	NOMBRE des MÉNAGES. 2	POPULATION NORMALE OU MUNICIPALE			POPULATION COMPTÉE A PART. EN VERTU DE L'ARTICLE 2 du décret du 21 août 1876.			POPULATION GÉNÉRALE PAR SEXE.		
		agglomérée 3	éparse. 4	total. 5	Militaires et mariés en activité de service. 6	Autres catégories. 7	Total. 8	Sexe masculin. 9	Sexe féminin. 10	Total. 11
121	137	229	247	476	"	"	"	235	241	476

Ces chiffres doivent reproduire les totaux de l'état nominatif n° 1.

Ces chiffres doivent concorder avec ceux de l'état numérique n° 6.

Ces chiffres doivent concorder avec la récapitulation générale qui termine l'état n° 4.